Mai 1997 No. 19

Reprise des pourparlers sur les services financiers

Les Membres de l'OMC ont ouvert des négociations sur la libéralisation du commerce des services financiers—troisième et dernière négociation sectorielle devant s'achever cette année. Des accords sur les télécommunications de base et sur les produits des technologies de l'information ont pu être conclus en février et en mars, respectivement.

A la réunion du Comité du commerce des services financiers du 10 avril qui marquait la reprise des négociations dans ce secteur, les participants ont souligné leur volonté de voir aboutir les pourparlers avant le 12 décembre 1997. Le Président Yoshio Okubo (Japon) a rappelé aux gouvernements que la Déclaration ministérielle de Singapour demandait aux Membres de l'OMC de parvenir "à des engagements sensiblement améliorés en matière d'accès aux marchés avec une participation plus large". La Déclaration exprimait aussi l'espoir que les résultats s'appliqueraient à tous les Membres de l'OMC (base NPF).

De nombreux gouvernements ont estimé que depuis la dernière série d'entretiens en juillet 1995, la libéralisation avait fait d'importants progrès dans le secteur des services financiers. La libéralisation progressive dans ce secteur pourrait ouvrir la voie à des offres améliorées à la fin de l'année. De plus, les accords récemment

Suite en page 8

Le Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero visite le port animé de Shanghai dans le cadre du voyage qu'il a récemment effectué en Chine pour faciliter l'accession de ce pays à l'OMC (voir page 6).

Réunion de haut niveau sur les PMA prévue pour octobre

Des Ministres du commerce et de hauts fonctionnaires se réuniront à Genève les 27-28 octobre pour examiner les moyens de favoriser le développement du commerce des pays les moins avancés (PMA), sur la base des mesures intégrées de diverses organisations et des "listes de souhaits" de chaque PMA en matière de soutien aux activités liées au commerce. Le Sous-Comité des pays les moins avancés de l'OMC a arrêté ces dates le 18 avril.

La réunion d'octobre fait suite à la Décision ministérielle et au Plan d'action de l'OMC en faveur des PMA adoptés à la Conférence ministérielle de Singapour. La réunion de haut niveau est organisée par l'OMC conjointement avec la CNUCED, le CCI et le PNUD, avec la participation de la Banque mondiale et du FMI.

L'un des objectifs de la réunion de haut niveau est que les

Suite en page 2

Conseil général

Entrée en activité de trois groupes de travail

Les trois groupes de travail sur ce qu'on a appelé les "questions nouvelles" établis lors de la Conférence ministérielle de Singapour sont maintenant prêts à se réunir pour la première fois. Le 24 avril, le Conseil général est convenu de désigner à la présidence de ces groupes de travail les personnes ci-après:

- *M. l'Ambassadeur Krirk-Krai Jirapaet*, Thaïlande, pour le Groupe de travail des liens entre commerce et investissement;
- *Le Professeur Frédéric Jenny*, France, pour le Groupe de travail de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence; et
- *M. l'Ambassadeur Werner Corrales Leal*, Venezuela, pour le Groupe de travail de la transparence des marchés publics.

Suite en page 2

Groupes de travail

(Suite de la page 1)

Consultations à des fins de balance des paiements

Le nouveau Président du Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements, M. Peter R. Jenkins (Royaume-Uni), a rendu compte des consultations avec le Nigéria tenues en mars. Le Comité avait rappelé que les membres estimaient que les prohibitions à l'importation imposées par le Nigéria ne pouvaient plus être justifiées en vertu des dispositions du GATT de 1994 relatives à l'équilibre de la balance des paiements. Le Comité a pris note de la réaffirmation par le Nigéria de sa volonté d'éliminer progressivement les restrictions à l'importation et a demandé au Nigéria d'engager des consultations avec les membres et d'établir un calendrier pour l'élimination des mesures incompatibles avec les règles de l'OMC. Les consultations du Comité avec le Nigéria reprendront en juillet.

A propos du rapport du Comité sur les consultations avec l'Inde, les membres indiqués ci-après ont dit qu'ils attendaient avec intérêt que ce pays présente un programme détaillé d'élimination des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements: Australie, Communautés européennes, Etats-Unis, Japon et Nouvelle-Zélande.

Secrétariat de l'OMC

S'agissant du Secrétariat de l'OMC, le Conseil général:

- A demandé au Directeur général de présenter d'ici au mois d'octobre un rapport sur la façon d'améliorer l'efficacité du Secrétariat, y compris au moyen d'une rationalisation de la structure de la haute direction, étant entendu que les Membres ont l'intention de réduire sensiblement le nombre des directeurs généraux adjoints.
- A entendu un rapport de M. l'Ambassadeur Kamel Morjane (Tunisie), Président du Groupe de travail des conditions d'emploi applicables au personnel du Secrétariat de l'OMC, qui a dit que certaines délégations n'étaient toujours pas en mesure de souscrire à l'établissement du Secrétariat de l'OMC en dehors du régime commun des Nations Unies. La question de la "non-incidence" sur les coûts était au coeur des débats. De nombreuses délégations ont réaffirmé leur position en faveur d'un Secrétariat indépendant; trois membres ont réaffirmé leur préférence pour une solution dans le cadre du régime commun. Le Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero, a demandé instamment aux délégations de s'attacher avant tout à prendre une décision d'ordre politique en conformité du statut de l'Organisation en tant qu'organisme indépendant du système des Nations Unies.
- A noté que le Directeur général, conformément aux procédures en vigueur, avait prorogé les contrats des directeurs généraux adjoints en exercice (M. Anwarul Hoda, Dr Chulsu Kim, M. Warren Lavorel et M. Jesús Seade) jusqu'au 30 avril 1999, date qui marquerait aussi la fin de son propre mandat. M. Ruggiero a expliqué qu'ils formaient tous les quatre une "bonne équipe" et a souligné que sa décision donnait aux gouvernements toute flexibilité pour examiner la structure de la Direction de l'OMC.

Autres questions

- Le Président du Conseil général, M. l'Ambassadeur Celso Lafer du Brésil, a signalé que nombreuses étaient les prises de position favorables à ce que la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC se tienne au premier semestre de 1998. Il intensifierait ses consultations afin qu'une décision sur la date de la Conférence puisse être prise rapidement.
- La CE et les Etats-Unis ont de nouveau exprimé leurs préoccupations concernant la "campagne d'austérité" menée en Corée. La Corée a dit que le gouvernement coréen n'avait nullement pris les importations pour cible. □

Congo: 131ème Membre de l'OMC

Le 27 mars, la République du Congo est devenue le 131ème Membre de l'OMC. Avec l'accession du Congo, toutes les parties contractantes du GATT sont aujourd'hui Membres de l'OMC.

Deux autres pays ont accédé à l'OMC depuis le début de l'année: le Zaïre (1er janvier) et la Mongolie (29 janvier). □

Logo officiel de l'OMC

Le Conseil général a accepté avec une profonde reconnaissance l'offre de Singapour de léguer à titre gracieux à l'OMC, pour qu'elle en fasse usage, le logo de la première Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Singapour en décembre dernier, ainsi que le droit d'auteur. □

Les PMA

(Suite de la page 1)

six organisations élaborent et mettent en oeuvre une approche cohérente et intégrée pour aider les PMA dans leurs activités commerciales. Ce processus reposera sur une évaluation approfondie des besoins d'aide technique pour les activités liées au commerce, qui sera effectuée par les PMA de telle façon que l'opération tout entière soit placée entièrement sous la conduite de ces pays eux-mêmes.

Le Sous-Comité est également convenu de tenir une réunion conjointe de l'OMC et de la CNUCED en juin pour examiner les préparatifs en vue de la réunion de haut niveau.

De nombreuses délégations des PMA ont souligné que la réunion de haut niveau serait un temps fort du calendrier de l'OMC pour l'année en cours et ont demandé instamment qu'elle soit préparée minutieusement et en temps voulu pour être couronnée de succès.

La CE a dit qu'elle envisageait de faire bénéficier tous les PMA de ses préférences commerciales les plus favorables et a invité les autres Membres à en faire de même. □

Le Japon demande un groupe spécial sur le programme indonésien pour le secteur automobile

A la réunion du 30 avril de l'Organe de règlement des différends (ORD), le Japon a demandé qu'un groupe spécial examine les mesures prises par l'Indonésie dans le cadre d'un programme national pour le secteur automobile qu'il juge discriminatoires et incompatibles avec les règles de l'OMC.

Dans sa demande officielle, le Japon a dit qu'en février 1996, l'Indonésie avait pris des mesures avantageant une société indonésienne en lui accordant le "statut d'entreprise pilote". La société indonésienne en question avait commencé, en août 1996, à importer des voitures produites en Corée, qui avaient été exonérées de la taxe de luxe sur les ventes et des droits de douane. Le Japon a fait valoir que les mesures en question étaient incompatibles avec la clause NPF des règles de l'OMC (article premier du GATT de 1994), ainsi qu'avec les prescriptions de publication dans les moindres délais et d'application impartiale (article X); et constituaient des subventions prohibées par l'Accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires, et que de plus les prescriptions sur la teneur en produits nationaux qui accompagnaient les mesures étaient incompatibles avec l'Accord de l'OMC sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC).

Le Japon a dit qu'il comprenait le désir de l'Indonésie de construire une voiture nationale mais estimait que cela pouvait se faire en conformité des règles de l'OMC, ajoutant qu'un groupe spécial n'interdisait pas la poursuite de consultations pour régler le différend.

Les Communautés européennes ont soutenu la demande du Japon, indiquant qu'elles avaient engagé des consultations en vue de régler le différend avec l'Indonésie sur la même question.

L'Indonésie n'a pas donné son assentiment à la demande d'établissement d'un groupe spécial, et a exprimé le regret que le Japon n'ait pas choisi de poursuivre les consultations bilatérales. Elle a insisté sur le fait que le programme concernant le secteur automobile était compatible avec les règles de l'OMC.

L'ORD est convenu de revenir sur la demande du Japon.

Modifications des normes

Les Etats-Unis ont annoncé que l'Agence pour la protection de l'environnement (l'EPA) avait publié, pour observations, des propositions de règles en application des recommandations de l'Organe d'appel et du Groupe spécial sur les normes des Etats-Unis concernant l'essence nouvelle et ancienne formules. Les Etats-Unis espéraient que les règles proposées répondraient à la fois aux préoccupations des plaignants et à leur propre souci de protection de l'environnement.

Le Venezuela et le Brésil se sont félicités de l'annonce faite par les Etats-Unis mais ont souligné qu'en vertu du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, les Etats-Unis devaient pleinement mettre en oeuvre les recommandations pour le mois d'août 1997.

Différend de Hong Kong avec le Brésil

Dans le cadre des "Autres questions", Hong Kong a dit qu'aucune solution à son différend avec le Brésil n'était apparue à l'issue du récent examen de l'affaire par l'Organe de supervision des textiles (OSpT). Hong Kong attendait de voir comment le Brésil réagirait à la confirmation par l'OSpT d'une précédente recommandation visant à ce que le Brésil mette fin pour le mois de décembre 1997 à ses mesures de sauvegarde contre les importations de tissus en fils synthétiques provenant de Hong Kong.

Le Brésil a dit qu'il avait déjà donné effet à une recommandation de l'ORD visant à l'abrogation de ses mesures de sauvegarde contre les importations de chemises provenant de Hong Kong. En ce qui concernait l'affaire des tissus, le Brésil surveillait de près l'évolution de la situation dans ce secteur.

Sur les autres questions, le Président, M. l'Ambassadeur Wade Armstrong de Nouvelle-Zélande, a annoncé que les Etats-Unis avaient retiré la nouvelle demande et les demandes antérieures d'établissement d'un groupe spécial sur les droits appliqués par la CE à l'importation de céréales, et que le Canada avait décidé de faire appel du rapport du Groupe spécial sur certaines mesures concernant les périodiques.

GROUPES SPECIAUX (Au 5 mai 1997)

Plaignants	Objet (*Date d'établissement*)
Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Etats-Unis	Communautés européennes - Régime applicable à l'importation, à la vente et à la distribution des bananes (8.5.96)
Etats-Unis	CE - Mesures concernant les viandes et les produits carnés (hormones) (20.5.96)
Canada	CE - Mesures visant les animaux vivants et les viandes (hormones) (*16.10.96*)
Etats-Unis	Japon - Mesures affectant les pellicules et papiers photographiques destinés aux consommateurs (16.10.96)
Communautés européennes	Etats-Unis - Loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (20.11.96 - les travaux du groupe spécial ont été suspendus le *25.4.97* à la demande de la CE)
Etats-Unis	Inde - Protection conférée par un brevet pour les produits pharmaceutiques et les produits chimiques pour l'agriculture (20.11.96)
Argentine, Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Thaïlande, Etats-Unis	Hongrie - Subventions à l'exportation des produits agricoles (25.2.97)
Etats-Unis	Turquie - Taxation des recettes provenant des films étrangers (25.2.97)
Etats-Unis	Argentine - Mesures affectant les importations de chaussures, textiles, vêtements et autres articles (25.2.97)
Inde, Malaisie, Pakistan et Thaïlande	Etats-Unis - Prohibition à l'importation de certaines crevettes et de certains produits à base de crevettes (25.2.97; pour la plainte de l'Inde, *10.4.97*)
Etats-Unis	CE - Classement tarifaire de certains matériels informatiques; b) Royaume-Uni - Classement tarifaire de certains matériels informatiques; c) Irlande - Classement tarifaire de certains matériels informatiques (25.11.97 pour a); b) et c) *20.3.97*)
Mexique	Guatemala - Enquête antidumping concernant les importations de ciment Portland en provenance du Mexique (20.3.97)
Canada	Australie - Mesures visant les importations de saumon (*10.4.97*)

L'ORD établit deux groupes spéciaux.

A sa précédente réunion, le 14 avril, l'ORD a établi les deux groupes spéciaux ci-après pour le règlement de différends:

» Etats-Unis - Prohibition à l'importation de certaines crevettes et de certains produits à base de crevettes. L'ORD a décidé de regrouper ce groupe spécial demandé par l'Inde avec celui sur les mesures prises par les Etats-Unis, établi le 25 février à la demande de la Malaisie, de la Thaïlande et du Pakistan.

» Australie - Mesures visant les importations de saumons. Le Canada, partie plaignante, et l'Australie engageraient des consultations sur le mandat du groupe spécial.

Dans le cadre des "Autres questions", les Etats-Unis ont informé l'ORD qu'ils avaient laissé arriver à expiration les restrictions contingentaires sur les importations de sous-vêtements en provenance du Costa Rica et qu'ils s'étaient donc ainsi conformés aux recommandations de l'ORD sur cette question. □

La Russie souhaite une accession rapide

Le Groupe de travail de l'accession de la Russie à l'OMC souhaite terminer l'examen détaillé du régime commercial de la Russie d'ici à la fin de l'année. Les membres, à leur cinquième réunion le 16 avril, ont accepté une proposition du Président William Rossier (Suisse) visant à intensifier leurs travaux et à tenir deux nouvelles réunions cette année pour essayer de résoudre un certain nombre de questions en suspens.

M. l'Ambassadeur Rossier a dit qu'il espérait que, lorsque l'examen détaillé des diverses questions au niveau multilatéral serait achevé, les membres du Groupe de travail pourraient commencer à travailler à l'élaboration d'un projet de rapport. Il a souligné la nécessité que toutes les délégations redoublent d'efforts pour intensifier les contacts et les négociations au niveau bilatéral.

Le Ministre adjoint des relations économiques extérieures M. Georgy Gabuniya, chef de la délégation russe, a réaffirmé l'intention de la Russie d'accéder à l'OMC et d'être pleinement intégrée au système commercial mondial. Il a également indiqué que la Russie désirait accélérer le processus d'accession et que des négociations approfondies et des consultations bilatérales intensives pourraient commencer avant la fin de l'année. □

Le Premier Ministre adjoint de l'économie et du commerce, Mme Yhanat Dzh. Ertlesova (au centre) explique en détail les réformes économiques et commerciales du Kazakstan. (T. Tang)

Kazakstan: première réunion du Groupe de travail

A la première réunion du Groupe de travail examinant sa demande d'accession à l'OMC, le 19 mars, le Kazakstan s'est engagé à aligner ses lois commerciales sur les règles de l'OMC et à présenter à bref délai des offres d'ouverture du marché pour les biens et les services. De nombreux Membres de l'OMC se sont félicités de la volonté sincère du Kazakstan d'accéder à l'Organisation et de poursuivre ses réformes économiques ainsi que de l'aide-mémoire détaillé sur son régime de commerce extérieur.

Le Premier Ministre adjoint de l'économie et du commerce, Mme Zhanat Dzh. Ertlesova, a dit que son gouvernement poursuivait les réformes économiques de large portée, notamment la privatisation et l'abolition des monopoles d'Etat. Elle a indiqué qu'en janvier 1997 le Kazakstan avait ramené la moyenne pondérée des droits de douane sur les marchandises de 12 à 11 pour cent. Mme Ertlesova a invité les Membres de l'OMC intéressés à engager des négociations bilatérales avec le Kazakstan, ajoutant que son pays présenterait des offres concrètes d'ouverture du marché pour les marchandises en mai et pour les services en juin. □

Oman: prêt à prendre des engagements

Le Ministre du commerce et de l'industrie, M. Maqbool Ali Sultan a dit, à la première réunion du Groupe de travail examinant l'accession de son pays à l'OMC, le 30 avril, qu'en tant qu'ancienne plaque tournante des échanges commerciaux, l'Oman comprend l'importance des règles pour la conduite du commerce mondial. L'Oman a une économie ouverte, a-t-il indiqué, mais a besoin de temps pour mettre un certain nombre de lois et de règlements, tels que ceux sur l'évaluation en douane et la propriété intellectuelle, en conformité des règles de l'OMC. Son pays était prêt à faire des concessions et à prendre des engagements correspondant à son statut économique en tant que pays en développement. □

Groupes de travail sur les accessions (28)

Gouvernement	GT établi (GATT/OMC)	Président
Albanie	2 décembre 1992	M. A. Pinto de Lemos (Portugal)
Algérie	17 juin 1987	Amb. M. Sanchez Arnau (Argentine)
Arménie	17 décembre 1993	Amb. D. Kenyon (Australie)
Bélarus	27 octobre 1993	Amb. C. Manhusen (Suède)
Cambodge	21 décembre 1994	Mr. A. Meloni (Italie)
Chine	4 mars 1987	Amb. P.-L. Girard (Suisse)
Croatie	27 octobre 1993	Mme A.-M. Plate (Pays-Bas)
Estonie	23 mars 1994	Amb. D. Kenyon (Australie)
Géorgie	18 juillet 1996	Amb. E.L. Herfkens (Pays-Bas)
Jordanie	25 janvier 1994	Amb. K. Kesavapany (Singapour)
Kazakstan	6 février 1996	Amb. B. Ekblom (Finlande)
République kirghize	16 avril 1996	M. J.-M. Metzger (France)
Lettonie	17 décembre 1993	Amb. F. Theilgaard (Danemark)
Lituanie	22 février 1994	M. Peter Witt (Allemagne)
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	21 décembre 1994	Amb. T. Johannessen (Norvège)
Moldova	17 décembre 1993	M. M. Kumar (Inde)
Népal	21-22 juin 1989	Amb. G. Fortune (Nouvelle-Zélande))
Oman	26 juin 1996	Amb. Munir Akram (Pakistan)
Fédération de Russie	16-17 juin 1993	Amb. W. Rossier (Suisse)
Arabie saoudite	21 juillet 1993	Amb. J. Weekes (Canada)
Seychelles	11 juillet 1995	Amb. J. Ravaloson (Madagascar)
Soudan	25 octobre 1994	Mr. A. Lecheheb (Maroc)
Taipei chinois	29 septembre 1992	Amb. M. R. Morland (Royaume-Uni)
Tonga	15 novembre 1995	Mr. S. Harbinson (Hong Kong)
Ukraine	17 décembre 1993	Mr. A. L. Stoler (Etats-Unis)
Ouzbékistan	21 décembre 1994	Amb. M. Ennaceur (Tunisie)
Vanuatu	11 juillet 1995	Amb. S. Syahruddin (Indonésie)
Viet Nam	31 janvier 1995	Amb. Seung Ho (Corée)

Renato Ruggiero

La Chine et le système commercial mondial

En avril, le Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero, s'est rendu en Chine pour examiner avec les milieux dirigeants les moyens de faire aboutir plus facilement le processus d'accession de la Chine à l'OMC. Dans une allocution prononcée à l'Université de Pékin le 21 avril, M. Ruggiero a mis en avant les avantages qui pourraient résulter pour la Chine aussi bien que pour l'OMC de l'accession de ce pays à l'Organisation. Voici quelques extraits de cette allocution:

Une réalité simple est au coeur de nos négociations actuelles et des véritables enjeux de l'ajustement auquel nous sommes tous confrontés: cette réalité est que la Chine est déjà une puissance de premier plan dans une économie mondiale toujours plus interdépendante. La Chine a plus que jamais besoin des débouchés et de la sécurité qu'offre le système de l'OMC pour réaliser son énorme potentiel de croissance et de développement. Et plus que jamais l'OMC a besoin de la Chine en tant que membre actif et à part entière pour constituer un système véritablement universel.

Cette réalité est mise en évidence par l'extraordinaire montée en puissance de la Chine dans le monde. Durant la dernière décennie, la production a augmenté en moyenne de 10 pour cent par an, tandis que le volume des exportations de marchandises progressait plus vite encore, d'environ 15 pour cent. En deux décennies, la valeur des exportations de marchandises de la Chine a augmenté plus de 20 fois, atteignant 151 milliards de dollars EU l'an dernier. La Chine est déjà la cinquième puissance commerçante du monde, et elle vient au deuxième rang des principaux pays bénéficiaires d'investissements étrangers. Aujourd'hui, l'économie chinoise représente entre 5 et 10 pour cent de la production mondiale, selon la méthode de calcul utilisée.

Obligations et avantages

Accéder à l'OMC implique d'assumer des obligations impératives en matière de politique d'importation—obligations qui exigeront un ajustement des politiques commerciales de la Chine et, de manière générale, une restructuration économique. Mais, en échange, la Chine se verra accorder tous les avantages qui ont été négociés entre les 130 Membres de l'OMC. Elle sera habilitée à exporter ses produits et ses services vers les marchés des autres Membres de l'OMC aux taux de droits et compte tenu des niveaux d'engagement négociés durant le Cycle d'Uruguay—y compris des droits de douane consolidés dont bénéficieront presque toutes les exportations chinoises de produits industriels vers les pays développés tandis que près de la moitié de ces produits seront admis en franchise de droits. Ces formidables possibilités d'accès aux marchés seront étayées et renforcées par les deux principes fondamentaux de la nation la plus favorisée et de la non-discrimination.

La Chine, ce qui est tout aussi important, aura accès à une instance multilatérale pour débattre des problèmes commerciaux avec ses partenaires de l'OMC et, le cas échéant, à une procédure de règlement des différends contraignante s'il est porté atteinte à ses droits. Cette sécurité accrue aura pour elle d'immenses avantages—elle renforcera encore la confiance des milliers d'affaires et attirera d'avantages d'investissements. Il existe une troisième raison majeure pour laquelle la Chine doit participer au système multilatéral. Ce n'est qu'en étant à l'intérieur du système que la Chine pourra apporter son concours pour écrire les règles du commerce du XXIe siècle. Il s'agira d'un ensemble sans précédent de droits et d'obligations négociés au plan international par consensus. Une Chine tournée vers l'extérieur ne peut se permettre de se tenir à l'écart tandis que d'autres écrivent les règles du jeu. Une Chine dont les intérêts en matière d'exportation vont croissant ne peut se permettre de ne pas avoir accès à coup sûr et de façon croissante aux marchés mondiaux -sécurité que seul le système multilatéral peut offrir. Et, ce qui est peut-être plus important, une Chine tributaire de la technologie et de la modernisation ne peut se permettre de rester à la traîne d'une mondialisation qui gagne rapidement du terrain—en particulier dans des secteurs tels que les technologies de l'information, les télécommunications ou les services financiers qui seront les principaux piliers de la nouvelle économie.

Le succès remporté jusqu'ici par la Chine dans le domaine économique est directement lié à ses impressionnantes réformes intérieures, notamment à la libéralisation du commerce et de l'investissement. La Chine a déjà bénéficié des réductions tarifaires unilatérales offertes dans le contexte des négociations sur son accession; une étude évalue les gains réalisés à 22 milliards de dollars EU. Mais ce n'est pas tout. De nouvelles avancées dans la voie de la libéralisation—sur la base des règles de l'OMC, et en échange d'avantages offerts par les autres partenaires de l'OMC—pourraient donner un élan sans précédent à la croissance économique chinoise et, par extension, un immense élan à l'économie mondiale.

Je ne veux pas dire que le fait d'accéder à l'OMC soit une démarche simple. Au contraire. Mais de nombreux autres pays qui sont déjà Membres de l'OMC ont un niveau de développement comparable à celui de la Chine. Ils ont accepté les droits et les obligations et jouissent des avantages résultant de leur accession. Les autres candidats à l'accession montrent également qu'ils ont fait le même choix.

Un processus bien engagé

L'accession de la Chine à l'OMC marquera profondément l'évolution future et l'orientation des relations économiques mondiales et c'est pourquoi nous devons veiller à ce que le processus soit engagé de façon satisfaisante. La Chine est un intervenant économique trop

"Un élan soutenu"

A la clôture de la réunion du Groupe de travail de l'accession de la Chine le 23 mai, le Président, M. l'Ambassadeur Pierre-Louis Girard (Suisse), a dit que les "progrès satisfaisants" accomplis durant les consultations engagées au cours de la semaine montraient que l'élan manifesté dans les négociations restait soutenu. Des progrès substantiels avaient été réalisés sur des questions liées aux marchandises assujetties à des contrôles de prix et à des droits à l'exportation. De plus un consensus s'était dégagé concernant les dispositions du projet de protocole relatives à la "révision judiciaire" et à la "non-discrimination". Toutefois, aucune réelle avancée n'avait été faite sur la question de l'accès aux marchés et le Président a invité instamment la Chine et les Membres de l'OMC à aborder cette question en priorité dans le cadre de négociations bilatérales.

Le Ministre adjoint chinois du commerce extérieur et de la coopération économique M. Long Yongtu, a dit que les progrès réalisés montraient que "les choses sont en bonne voie". Il a dit que les débats avaient permis à sa délégation de mieux comprendre la façon de travailler dans le "cadre unique" de l'OMC et avaient fourni à la Chine d'importantes informations sur l'application des règles et des pratiques internationales. La délégation chinoise traduirait l'engagement politique de la Chine en prises de position qui accéléreraient les négociations sur l'accès aux marchés. Toutefois, le niveau de développement économique et social de la Chine devrait être pris en considération. □

puissant et trop important—et son entrée dans l'OMC aura une trop grande incidence sur le système—pour que ces négociations puissent être compromises.

Nous avons vu récemment d'importants signes de dynamisme et de flexibilité créative dans ces négociations—dans des domaines difficiles tels que les droits commerciaux, la non-discrimination, les obstacles non tarifaires, le commerce d'Etat, l'investissement et la propriété intellectuelle, domaines dans lesquels les négociateurs ont accompli des progrès remarquables, notamment ces derniers mois. Aucune de ces avancées n'aurait été possible sans le travail technique préparatoire d'importance vitale - même s'il demande du temps—que toutes les parties à ces négociations ont accompli au cours des dix ans qui viennent de s'écouler. Mais ce qui fait réellement avancer le processus, c'est que nous sommes tous conscients que la récompense est au bout du succès.

Questions d'importance fondamentale

Je ne voudrais pas sous-estimer le travail qui nous attend, spécialement alors que nous allons aborder la prochaine session de négociations prévue en mai prochain. Comme dans toutes les négociations, nous avons laissé pour la fin un important travail et les questions les plus ardues. Je veux au contraire demander instamment à toutes les parties intéressées de redoubler d'efforts—et de faire preuve d'imagination—à l'heure où nous pouvons dire que nous entrons dans la phase finale et que chacun s'accorde à penser qu'il faut d'urgence aller de l'avant. Il reste des questions d'importance fondamentale concernant les conditions d'accession de la Chine à l'OMC. Il y a aussi, et c'est tout aussi important, les négociations bilatérales sur l'accession aux marchés avec les principaux partenaires commerciaux de la Chine qui, comme vous le savez, sont un élément décisif et essentiel de toute négociation fructueuse. Une fois de plus, nous devons nous rappeler que la Chine vient au cinquième rang des plus gros exportateurs du monde et que, de ce fait, il est d'autant plus nécessaire que son propre marché soit accessible aux autres. Toutes ces questions sont importantes et devront être résolues à la satisfaction de tous avant que la Chine puisse être admise au sein de l'OMC.

Tout au long du processus d'accession de la Chine, le Secrétariat du GATT/de l'OMC s'est montré prêt à faciliter les négociations et à fournir toute aide qui pourrait être nécessaire dans tous les domaines possibles. Inutile d'ajouter que la volonté d'aider du Secrétariat est toujours aussi ferme à l'heure où nous abordons les phases finales du processus d'accession.

Les difficultés qui nous attendent n'altèrent pas la réalité fondamentale, à savoir qu'aucun aspect des relations économiques et commerciales de la Chine ne sera plus facilement abordé en dehors du système multilatéral. Au contraire, tout serait plus difficile, pour la Chine comme pour ses partenaires, il y aurait plus d'arbitraire, plus de discrimination et plus de rapports de force. Personne ne peut souhaiter un tel scénario.

Le débat international sur la mondialisation illustre bien ce dernier point. Implicitement ou explicitement, la Chine sera bientôt au centre même de ce débat. Ce qui est étonnant, ce n'est pas que les négociations sur l'accession aient été aussi longues et aussi complexes mais que cet immense pays ait parcouru tant de chemin au coeur de l'économie mondiale en si peu de temps.

Les murs qui nous séparaient s'effondrent, pourtant certains voient encore les disparités et les différences plutôt que nos intérêts communs. Grâce à la mondialisation, plus que jamais le monde devient un tout, mais c'est un monde de différentes cultures, différents systèmes et différents niveaux de développement. L'interdépendance exige que nous respections nos cultures et nos civilisations particulières. L'interdépendance exige aussi que nous trouvions des solutions communes à nos problèmes communs, et cela s'applique notamment aux préoccupations des principaux partenaires commerciaux de la Chine concernant ses excédents commerciaux persistants. De la même façon, le monde devra comprendre l'immensité de la tâche à laquelle la Chine doit faire face pour se transformer en une société moderne et compétitive, et tout cela en quelques décennies. La Chine n'est pas seule à accomplir cet effort de restructuration. La mondialisation oblige toutes les nations, petites ou grandes, riches ou pauvres, à participer à un processus continu d'ajustement. Plus que jamais, les problèmes du monde seront les problèmes de la Chine et les problèmes de la Chine seront les problèmes du monde.

Pourtant notre monde, marqué par des bouleversements profonds, est aussi un monde où les perspectives sont immenses. Le niveau de vie de la Chine est devenu deux fois plus élevé au cours de la dernière décennie et nul doute que ce relèvement sera encore multiplié par deux ou par trois. De nouveaux débouchés s'ouvrent pour les travailleurs et les entrepreneurs et de nouveaux choix s'offrent aux consommateurs chinois et cette ouverture économique fait surgir un nouvel espoir. Il me semble, si l'on regarde l'immense succès remporté jusqu'ici par la réforme, qu'il y aurait véritablement beaucoup à perdre si l'on gardait les portes fermées, si l'on ralentissait le processus de restructuration et si l'on maintenait des structures publiques inefficaces.

Ce qui est vrai pour la Chine est vrai pour le monde. L'économie mondiale pourrait facilement être deux fois plus florissante d'ici à l'an 2020, ce qui relèverait le niveau de vie dans le monde d'environ deux tiers, soit l'une des plus grandes avancées dans l'histoire du monde. La technologie et les communications tissent la trame d'une planète interconnectée, répandent les outils du progrès économique et social et sont un facteur d'égalisation de la condition humaine. Et nous abattons les obstacles, non pas seulement entre les économies, mais entre les peuples, ce qui nous donne un désir commun de prospérité et de paix.

Au-delà du commerce

Nous devons savoir clairement ce qui est en jeu: l'entrée de la Chine dans le système commercial mondial revêt une signification qui va au-delà du commerce. Ce qui est en jeu, c'est le rôle futur de la Chine du point de vue de son rayonnement économique dans le monde. Et c'est aussi l'orientation future de l'économie mondiale et de la communauté mondiale.

J'ai dit au début de mon propos que nous sommes à un tournant des relations de la Chine avec le monde. Un de ces rares moments de l'histoire où les choix que nous faisons changent le cours des choses pour les années et même pour les décennies à venir. Le paysage de la guerre froide a été balayé comme par un séisme historique. La prochaine ère de la mondialisation doit encore prendre forme. Nous avons une occasion unique—à l'aube d'une ère nouvelle et d'un nouveau siècle—de dresser les bases d'un nouveau type de système international, un système qui offre la meilleure chance que nous ayons jamais eue d'une prospérité et d'une paix durables dans le monde. Pour la première fois, nous avons à notre portée la possibilité de créer un système universel reposant sur des droits et des obligations acceptés par consensus et contraignants pour tous ses membres.

Je le répète—l'intégration réussie de la Chine dans l'économie mondiale est la clé vers les nombreux enjeux internationaux qu'il nous faut relever. Nous devrons faire preuve de créativité dans les jours à venir. Nous devrons faire preuve de détermination. Le changement est inéluctable, que nous le voulions ou non. Nous pouvons soit opérer ce changement de façon positive et l'orienter de façon constructive ou l'ignorer à nos risques et périls. Le choix à faire est évident.

Je suis venu en Chine, non pas en négociateur mais en homme animé d'une volonté—celle d'aider la construction d'un système commercial véritablement mondial, capable de soutenir le poids du XXIe siècle. Le message que je veux vous transmettre est que la Chine doit être un pilier central de ce système—sans quoi nous risquons de construire le nouveau siècle sur la base de l'instabilité économique et d'une paix encore plus incertaine. Je suis convaincu que la largeur de vues de la Chine sera à la mesure de cette tâche. □

OEPC: Fidji

Vers un système commercial ouvert

A sa première réunion de l'année, les 9-10 avril, l'Organe d'examen des politiques commerciales (OEPC) a effectué le premier examen des politiques commerciales des Fidji. Voici quelques extraits des observations récapitulatives du Président:

Les Membres ont accueilli avec satisfaction l'évolution des Fidji vers une politique davantage tournée vers l'extérieur depuis 1989, l'élimination des restrictions quantitatives et l'abaissement du taux moyen des droits de douane. Certains Membres ont attiré l'attention sur le ralentissement du processus de réforme tarifaire et de libéralisation des importations; ils ont encouragé les Fidji à continuer à progresser sur ce front et en matière de déréglementation. Les Membres ont aussi relevé la progressivité des droits de douane en fonction des stades de transformation, les crêtes tarifaires encore en vigueur sur des produits tels que le riz transformé et les véhicules à moteur, et l'application de droits de douane supérieurs aux niveaux consolidés sur les boissons et les tabacs; ils ont demandé quelle serait l'orientation future des réformes tarifaires et si l'accent serait mis sur un secteur particulier.

Certains Membres ont demandé quelle était l'importance des recettes tarifaires pour les Fidji compte tenu du déséquilibre budgétaire. Dans ce contexte, certains ont demandé des renseignements sur la politique des Fidji en matière d'exemptions et de concessions tarifaires, faisant observer que les pertes de revenus dues à de telles mesures étaient substantielles, ce qui pouvait entraîner des distorsions additionnelles dans la structure de la protection.

Des questions ont été posées sur les mesures de développement industriel, notamment l'application de subventions et de crédits à l'exportation et aussi sur les conditions d'exploitation des zones industrielles travaillant pour l'exportation, ainsi que des zones et des usines exonérées d'impôts.

Des questions ont été posées concernant la participation croissante des Fidji aux arrangements commerciaux régionaux, notamment l'Accord de coopération commerciale et économique pour la région du Pacifique Sud (SPARTECA) et le Melanesian Spearhead Group. La question a été posée de savoir si les Fidji escomptaient que de tels accords compenseraient la perte de l'accès préférentiel sur d'autres marchés. Une attention particulière a également été accordée à l'application des règles d'origine dans le cadre des accords régionaux et préférentiels et à ses incidences sur le commerce des Fidji.

Un Membre et un participant au débat ont soulevé des questions concernant l'application aux Fidji des Normes fondamentales du travail internationalement reconnues. Un certain nombre d'autres intervenants ont souligné que, conformément à la Déclaration ministérielle de Singapour, ces questions relevaient de la compétence de l'OIT.

En réponse, le représentant des Fidji a déclaré que depuis un certain nombre d'années, les Fidji avaient concentré leurs efforts sur la libéralisation des échanges grâce à l'abolition des licences et à la réduction des droits de douane. La réforme tarifaire avait marqué le pas ces dernières années, compte tenu du fait que la libéralisation des échanges devait être opérée en même temps que les réformes dans d'autres secteurs de l'économie, notamment sur les marchés du travail et des capitaux et dans le secteur public. Pour l'heure on attendait, avant de procéder à de nouvelles réductions tarifaires, le résultat de l'Examen de la politique de déréglementation, auquel il avait été procédé conformément aux recommandations du Sommet économique national de 1994.

Sur les questions plus spécifiques, le représentant a fait observer que l'application de taux de droits spécifiques sur certains produits avait pour objectif d'empêcher la fraude fiscale de la part des importateurs. Tous les droits de douane appliqués aux produits agricoles étaient inférieurs aux taux consolidés et s'établissaient, pour la plupart, à 22,5 pour cent. La question de l'abaissement des taux de droits appliqués sur les alcools et les tabacs à leurs niveaux consolidés devait être examinée du point de vue de la santé, des recettes fiscales et des délais impartis par l'OMC. Les taux de droits élevés sur les véhicules à moteur avaient été introduits pour augmenter les recettes fiscales mais des réductions étaient actuellement opérées. Les Fidji se proposaient de supprimer la disparité existant dans les droits d'accise appliqués aux cigarettes fabriquées localement avec du tabac importé et à celles fabriquées avec du tabac produit sur le sol national. Le régime de licences pour le beurre avait été supprimé en 1995 et en 1997 les Fidji avaient aboli les concessions et les restrictions contingentaires à l'importation de lait en poudre.

Le Ministre de la jeunesse, de l'emploi et des sports, M. James Ah Koy, conduisait la délégation des Fidji pour le premier examen du régime commercial de ce pays par l'OMC. (Tania Tang/OMC)

En ce qui concerne les arrangements régionaux et préférentiels, les Fidji s'étaient efforcées d'obtenir un assouplissement des règles d'origine établies dans le cadre du SPARTECA mais sans succès. Un accord bilatéral avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande était actuellement à l'étude afin d'aider les sociétés des Fidji à s'adapter par la suite à un environnement commercial ouvert, non préférentiel. Les arrangements bilatéraux des Fidji avec les autres pays insulaires du Pacifique Sud s'inscrivaient dans le cadre de leur politique globale d'harmonisation et de libéralisation des échanges sur une base régionale. S'agissant des questions d'intérêt régional plus larges, les Fidji surveillaient l'évolution de la situation en vue d'aligner leurs réformes commerciales sur les politiques de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC).

Sur la question des normes fondamentales du travail, le représentant des Fidji a souligné qu'il était reconnu dans la Déclaration ministérielle de Singapour que l'OIT était l'organe compétent pour établir ces normes et s'en occuper; les questions soulevées à la réunion sur ce point devaient donc être traitées par l'OIT.

****

Enfin, les Membres se sont félicités de la participation des Fidji au processus d'examen, avec une forte délégation dirigée au niveau ministériel. Ils ont accueilli avec satisfaction les mesures déjà adoptées par les Fidji pour une plus grande transparence dans la politique commerciale et l'engagement pris par les autorités de libéraliser et d'ouvrir les échanges, et ont encouragé les Fidji à aller de l'avant dans la voie de la libéralisation et de la déréglementation. Ils ont souligné l'importance de la diversification de l'économie et la nécessité de poursuivre le développement sur une base durable. L'OEPC a accueilli avec satisfaction les réponses fournies par les Fidji aux questions posées, attendant avec intérêt les réponses qui seraient données par écrit aux questions en suspens. □

Les services financiers

(Suite de la page 1)

conclus par l'OMC sur les services de télécommunication et sur l'abaissement des droits de douane à zéro pour les produits des technologies de l'information apportaient la preuve que les négociations portant sur un seul secteur pouvaient réellement déboucher sur des résultats.

Les Etats-Unis, qui n'avaient pas signé l'accord de 1995 sur les services financiers, ont indiqué qu'ils espéraient présenter le plus tôt possible une offre reposant sur une base NPF et comportant des dispositions sur l'accès total au marché et le traitement national. Ils ont dit que de nouvelles et importantes possibilités d'accès aux marchés devaient apparaître dans les offres des autres pays, tout en reconnaissant que certains gouvernements pouvaient avoir besoin d'une période de transition parce qu'ils ne pouvaient ouvrir immédiatement leurs marchés aux fournisseurs étrangers de services financiers.

Mise à jour des législations

Plusieurs participants ont annoncé des changements apportés à leur système de réglementation intérieur pour les banques étrangères. Les Etats-Unis ont dit que depuis le mois de septembre 1995 les activités bancaires entre Etats par le biais d'acquisitions étaient possibles dans l'ensemble des 50 Etats. N'importe quel holding bancaire, y compris les holdings étrangers pouvaient acquérir une banque dans n'importe quel Etat. Le Canada a signalé que l'examen de la législation applicable au secteur financier était terminé et qu'il allait prendre des mesures pour alléger le fardeau réglementaire dans ce secteur et pour faciliter l'accès des étrangers au marché canadien des services financiers. La Suisse a indiqué que deux nouveaux textes législatifs étaient entrés en vigueur le 1er janvier 1997 concernant les valeurs mobilières et les activités bancaires. L'obligation qui, auparavant, était faite aux banques étrangères de déposer une partie des actifs de leurs succursales en Suisse avait été abolie tout comme l'obligation d'obtenir une autorisation pour accepter des dépôts.

Le Japon a donné un aperçu des résultats des pourparlers nippo-américains en matière d'assurance et de l'initiative visant à réformer son système financier. Cette initiative avait pour objectif de redynamiser le marché financier japonais par diverses mesures fondées sur trois principes, la liberté, l'équité et la globalité. Elle comprenait un examen général des réglementations et des améliorations portant sur l'infrastructure du marché financier.

Le Brésil a dit qu'il s'employait actuellement à réduire le rôle de l'Etat dans le secteur bancaire et que la privatisation à large échelle des banques d'Etat était en cours. Plusieurs autres pays parmi lesquels l'Inde, la Thaïlande et le Venezuela ont rendu compte des faits nouveaux récents et ont exprimé leur intention de participer aux négociations.

Le Président Yoshio Okubo (Japon) a rappelé aux délégations quels étaient les deux objectifs de la reprise des consultations sur les services financiers: amélioration de l'accès aux marchés et participation plus large. (Tania Tang/OMC)

Calendrier

Les participants sont convenus que le temps pour mener les pourparlers à bonne fin était limité et ont décidé de se réunir sur une base quasi mensuelle à compter du 5 juin. L'objectif était maintenant d'obtenir que des projets d'offres initiales soient présentés par les participants avant une réunion prévue en juillet. Ainsi les gouvernements auraient-ils le temps d'évaluer les offres et d'engager de nouvelles consultations bilatérales en septembre, octobre et novembre. Selon un calendrier provisoire, les projets de listes finales devraient être présentés pour le 1er décembre et les négociations s'achèveraient le 12 décembre 1997.

Avec les pourparlers actuellement en cours, c'est la deuxième fois depuis le Cycle d'Uruguay que les gouvernements négocient pour améliorer leurs engagements en matière d'ouverture des marchés dans le secteur des services financiers.

Les engagements initiaux ont été souscrits à la fin du Cycle d'Uruguay en 1993 lorsque 82 gouvernements ont présenté des offres d'ouverture de leurs marchés aux fournisseurs étrangers de services financiers. La seconde série d'engagements est intervenue à la fin de juillet 1995 lorsque 43 gouvernements sont convenus d'améliorer les offres qu'ils avaient présentées dans le cadre du Cycle d'Uruguay. Le nouvel accord élargissait les conditions améliorées d'accès aux marchés à tous les pays Membres de l'OMC qui n'avaient pas accepté les résultats de juillet 1995 (tels que les Etats-Unis). □

Les Philippines et la Pologne adhèrent à l'ATI

Le 25 avril, les Philippines et la Pologne sont devenues parties à l'Accord ministériel de l'OMC sur le commerce des produits des technologies de l'information après l'approbation de leurs listes tarifaires concernant les produits en question.

Ces adhésions portent à 42 le nombre de participants à l'ATI. Les participants à l'Accord examinent également les demandes d'adhésion émanant d'El Salvador et du Panama. □

REUNIONS

Calendrier provisoire des réunions de l'OMC:

JUILLET	
1-2	Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
7-8	Comité des restrictions appliqueées à des fins de balance des paiements (Nigéria)
7-11	Organe de supervision des textiles
10	Comité des règles d'origine
14	Comité des accords commerciaux régionaux
15	Conseil de ADPIC
16	CONSEIL GENERAL
21	Conseil du commerce des marchandises
22-23	Groupe de travail de la République kirghize
23-25	Organe de supervision des textiles
24-25	Examen des politiques commerciales: Inde
25	Comité du commerce des services financiers
28-29	Groupe spécial sur les pratiques antidumping
30	Organe de règlement des différends

FOCUS OMC

Bulletin d'information publié par la Division de l'information et des relations avec les médias de l'OMC.

Centre William Rappard, 154 rue de Lausanne, 1211 Genève 21, Suisse.
Tél. 7395111*/Fax:* 7395458
Web: http://www.wto. org

ISSN 0256-0119

WTO OMC

KAZAKSTAN

FIJI

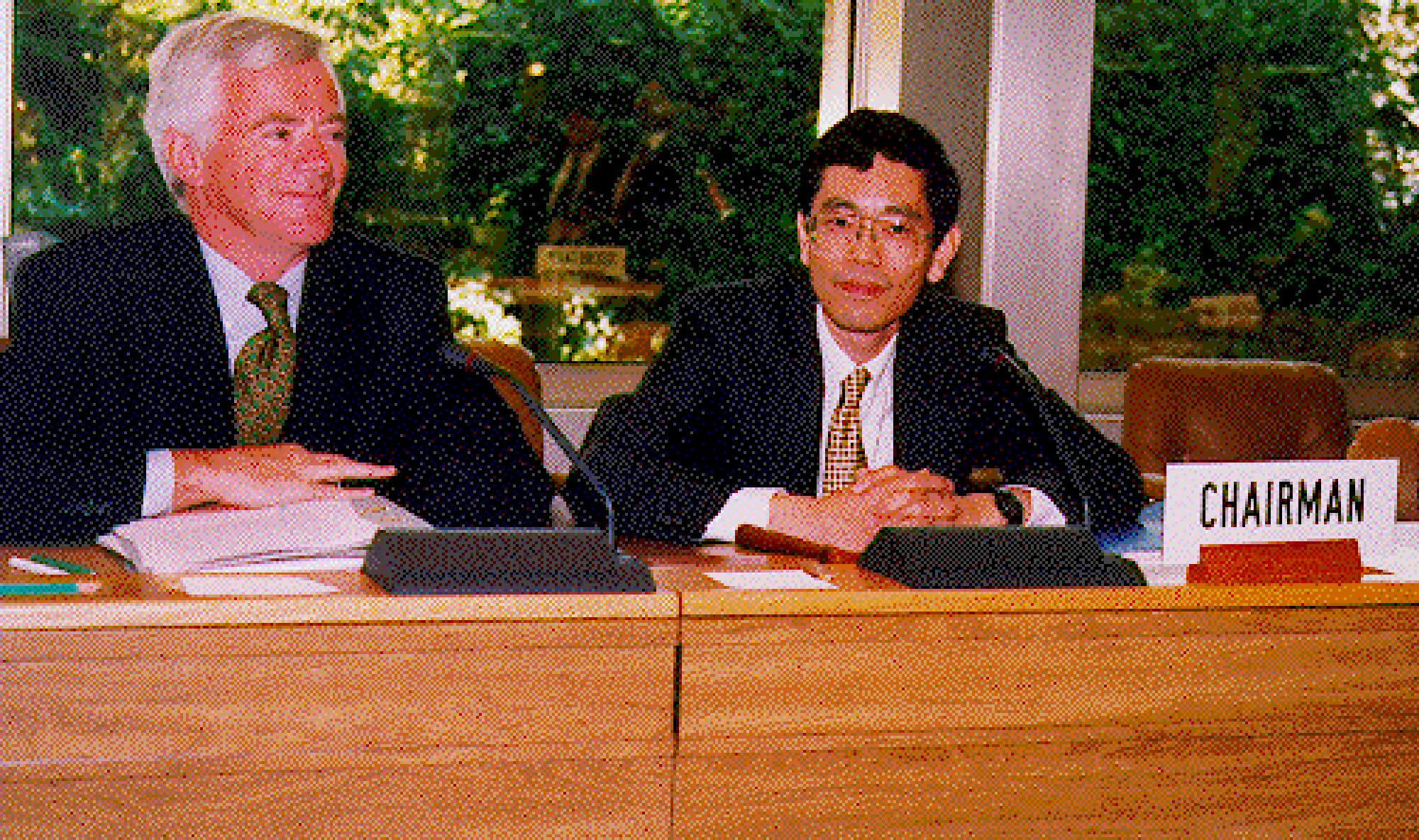
CHAIRMAN